



## Motion de la Commission Exécutive Fédérale

### La FERC soutient les luttes dans la santé

Alors que le président Macron, à l'occasion des 100 ans de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), affirme haut et fort « [qu'il ne veut] *plus que nous considérions que le sujet économique et de la dette prévaut sur les droits sociaux* » et qu'il réclame pour 2030 « *un système de protection sociale pour tous* » pour tous les pays du monde, sa ministre de la santé reste sourde à la colère des personnels de la santé publique.

Alors que les soignant-es s'époumonent à dénoncer les manques de moyens criants (humains, matériels, financiers) du service public, avec comme point mis en exergue la situation des urgences, après celle des EHPAD, Buzyn préfère ironiser sur la prime de 100 à 300 € qui ne « *résoudrait pas les problèmes des urgences* » et se permet de stigmatiser les personnels qui osent ne plus assurer leurs services en dénonçant « *le dévoiement des arrêts maladie* ».

Alors qu'un sondage CSA d'octobre 2018 annonce que 30 % des Françaises et des Français ont renoncé à se soigner (manque de praticien-nes, délais trop allongés, dépassement d'honoraires exorbitants, etc.), des fermetures de lits et de services sont encore annoncées dans les hôpitaux et EHPAD publics ! La loi « Ma santé 2022 » de la ministre Buzyn va parachever la destruction du service public de santé après les lois Bachelot et Touraine.

La FERC CGT apporte tout son soutien aux camarades et aux salarié-es des urgences et plus largement à toutes celles et ceux en lutte pour défendre leur outil et leur conditions de travail et un service public national de la santé de qualité.

Montreuil, le 12 juin 2019